

# ALIMENTATION DU GPU

---



MINISTÈRE  
DU LOGEMENT,  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DE LA RURALITÉ

**IGN**  
INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

# Sommaire

1. Les profils habilités à alimenter le GpU
2. Les étapes d'alimentation
3. Le téléversement dans le GpU
4. Exercice: publier un DU et une SUP

# Les profils habilités à alimenter le GpU

---

# Plusieurs profils d'habilitation sont mis à disposition des acteurs de l'alimentation du GPU

|                              | Profil Prestataire  | Profil délégataire  | Profil Autorité compétente   |
|------------------------------|---|---|--|
| Qui ?                        | Tout utilisateur (Agence d'urbanisme, bureau d'études, services techniques de collectivité, etc.) | Un prestataire désigné formellement par une (plusieurs) autorité(s) compétente(s) comme son (leur) délégataire  | Autorité responsable du document, tenu au titre de l'article L129-2 du code de l'urbanisme d'alimenter le GPU = Communes, EPCI, etc.   |
| Quel maillage géographique ? | Maillage national<br><i>(Possibilité de faire appel à un prestataire hors département)</i>        | Maillage sélectionné par la collectivité au sein de son propre périmètre territorial de compétence.   | Périmètre territorial de la compétence   |
| Quels droits ?               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tester la conformité du DU</li> </ul>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tester la conformité du DU</li> <li>• Téléverser le DU dans le GPU</li> <li>• Prévisualiser le DU</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tester la conformité du DU</li> <li>• Téléverser le DU dans le GPU</li> <li>• Déléguer ses droits d'alimentation</li> <li>• Prévisualiser le DU</li> <li>• Publier le DU</li> </ul> |



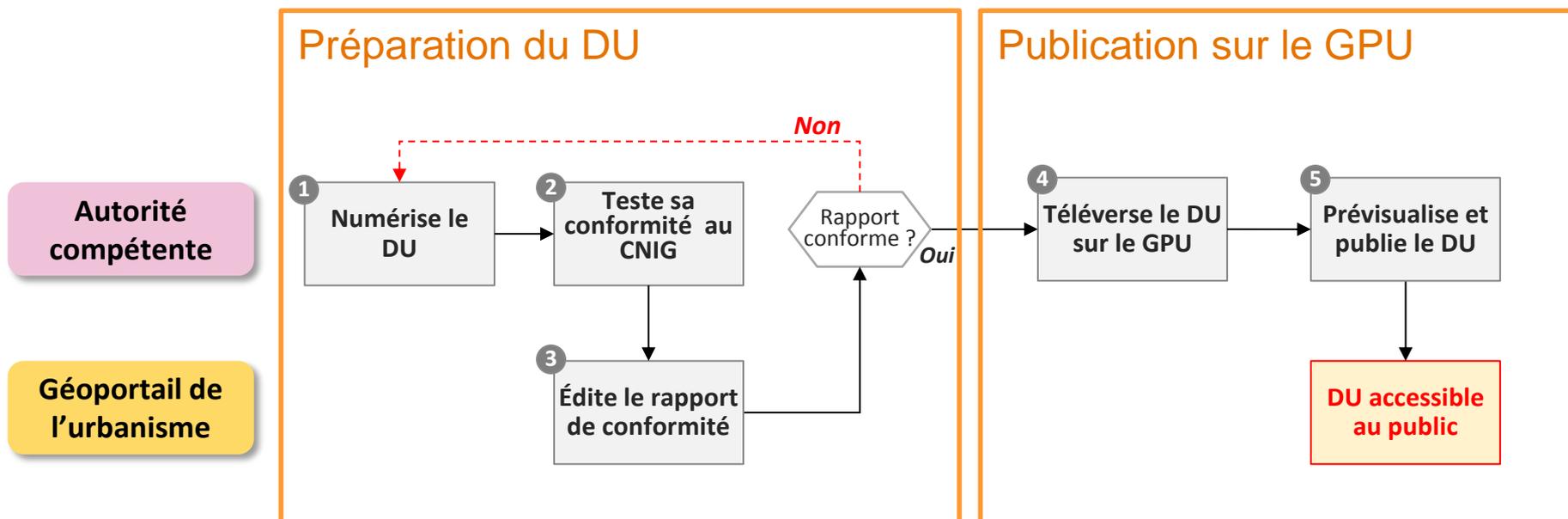
Les modalités d'alimentation du GPU dépendent du choix de l'autorité compétente d'impliquer ou non un prestataire ou un délégataire

# Les étapes d'alimentation

---

# La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

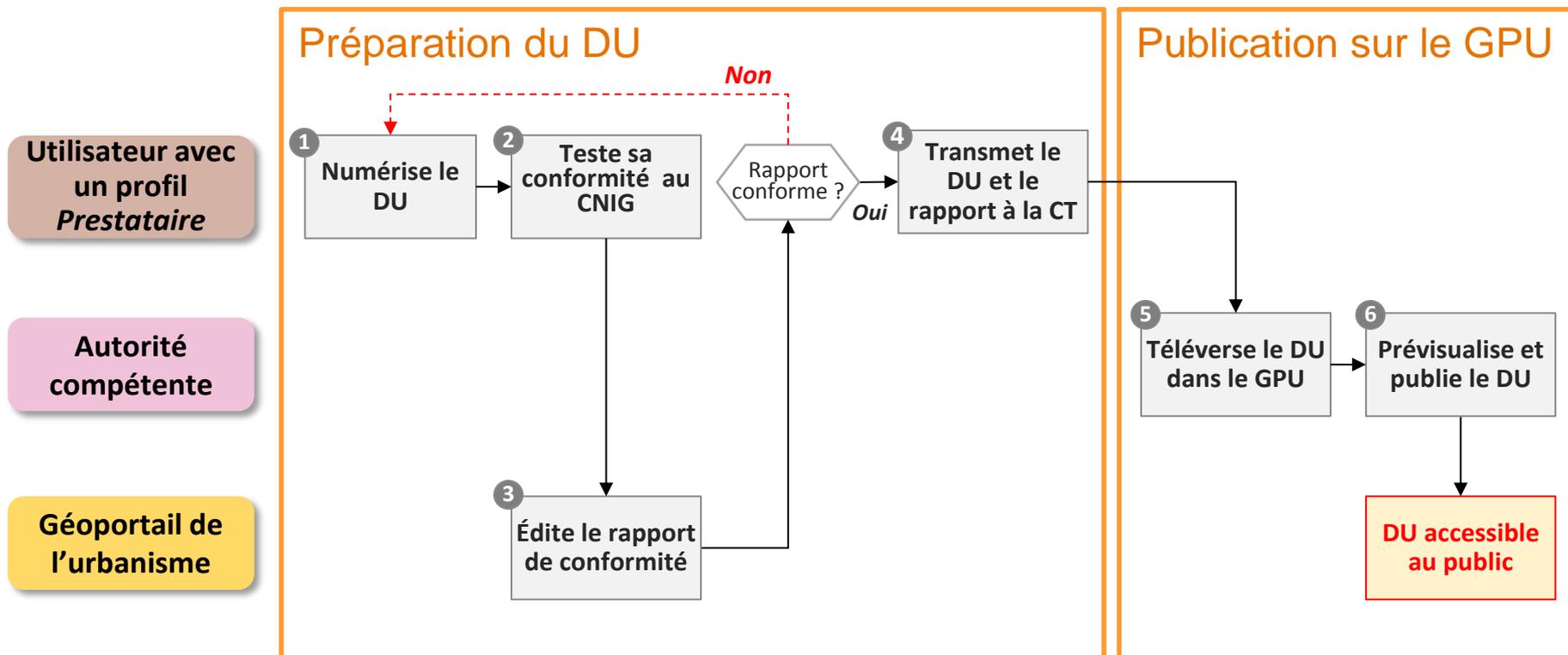
Option 1 – L'autorité compétente assure seule la numérisation de son DU et l'alimentation du GPU



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques réglementaires

# La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

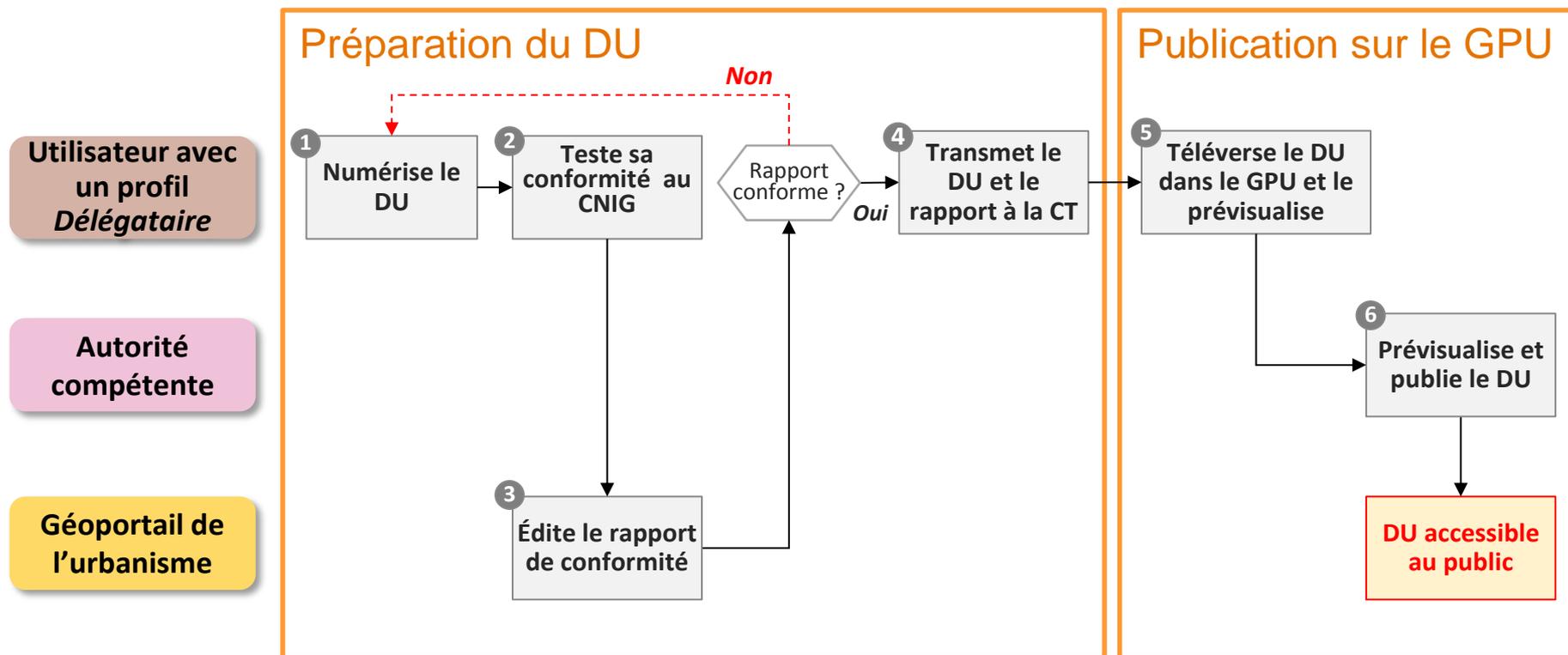
Option 2 – L'autorité compétente fait appel à un prestataire pour la numérisation de son DU et assure seule l'alimentation du GPU



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques réglementaires

# La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

Option 3 : L'autorité compétente délègue la numérisation et le téléversement



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques réglementaires

# Le téléversement dans le GpU

---

# Démonstration

---

## Trois modes d'alimentation

- Téléversement manuel de l'archive
- Téléversement automatique par flux WFS
- Téléversement automatique par syndication Atom



Dans tous les cas , la phase de publication reste manuelle et à la charge de l'autorité compétente (sauf pour l'alimentation automatique des SUP)

# Zoom sur l'alimentation automatique



alimentent



Vérifie et publie



Autorité compétente



Visualisent,  
téléchargent



Grand Public, professionnels

# Zoom sur l'alimentation automatique

## ■ Profil WFS

- › Rédigé à partir du standard CNIG
- › Ajout de deux attributs:
  - › URLPE: récupération des Pièces écrites
  - › URLMD : récupération de la fiche de métadonnée
- › Implémenté sur le GpU (lecture)

## ■ Profil Atom

- › Rédigé à partir du standard CNIG
- › Précision sur les éléments obligatoires dans le flux Atom et dans les métadonnées
- › Implémenté sur le GpU (lecture)

# Alimentation par flux

## 0 . Entrer l'url du flux et définir la fréquence de moissonnage

### Flux WFS



Connecter le Géoportail de l'Urbanisme au flux WFS de votre plateforme.

Initialisation du  
moissonnage

\* Nom du flux :

\* Adresse du flux :

\* Fréquence de moissonnage

Moissonner uniquement entre minuit et 5h du matin

Publier automatiquement les SUP

À cocher pour activer la publication automatique des SUP

Ajouter

# Alimentation par flux

0 . Entrer l'url du flux et définir la fréquence de moissonnage

1 . Lecture du flux par le GpU et récupération des données

## Flux WFS



Connecter le Géoportail de l'Urbanisme au flux WFS de votre plateforme.

Étape automatique

| Nom du service       | Statut    | Fréquence d'alimentation | Moissonnage nocturne | Dernière alimentation | Dossiers récoltés | Actions   |
|----------------------|-----------|--------------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|---|
| Flux WFS GeoBretagne | Moissonné | Quotidien                |                      | 2015-12-09 16:23      | 1                 |      |
| Flux SI17            | Moissonné | Hebdomadaire             |                      | 2015-12-08 16:16      | 1                 |      |

+ ALIMENTATION WFS

? AIDE

# Alimentation par flux

0 . Entrer l'url du flux et définir la fréquence de moissonnage

1 . Lecture du flux par le GpU et récupération des données

2 . Visualiser le document dans l'interface de gestion des documents

## DOCUMENTS



Enrichissez le Géoportail de l'Urbanisme !

Déposez et validez des données d'urbanisme pour le compte de l'autorité compétente qui vous a délégué ses droits.

Urbanisme

SUP

SCoT

| Nom                | Téléversé par          | Versio<br>n | Emprise<br>géographique | Téléversé<br>le       | Publié le | Statut    | Standard          | Rapport |
|--------------------|------------------------|-------------|-------------------------|-----------------------|-----------|-----------|-------------------|---------|
| 17265_PLU_20080423 | ACoupe_delegataire_WFS | 1           | NIEULLE-<br>SUR-SEUDRE  | 08/12/2015<br>à 16:16 |           | A publier | cnig_PLU_201<br>3 |         |

AJOUTER UN DOSSIER

AIDE

FLUX ATOM

FLUX WFS

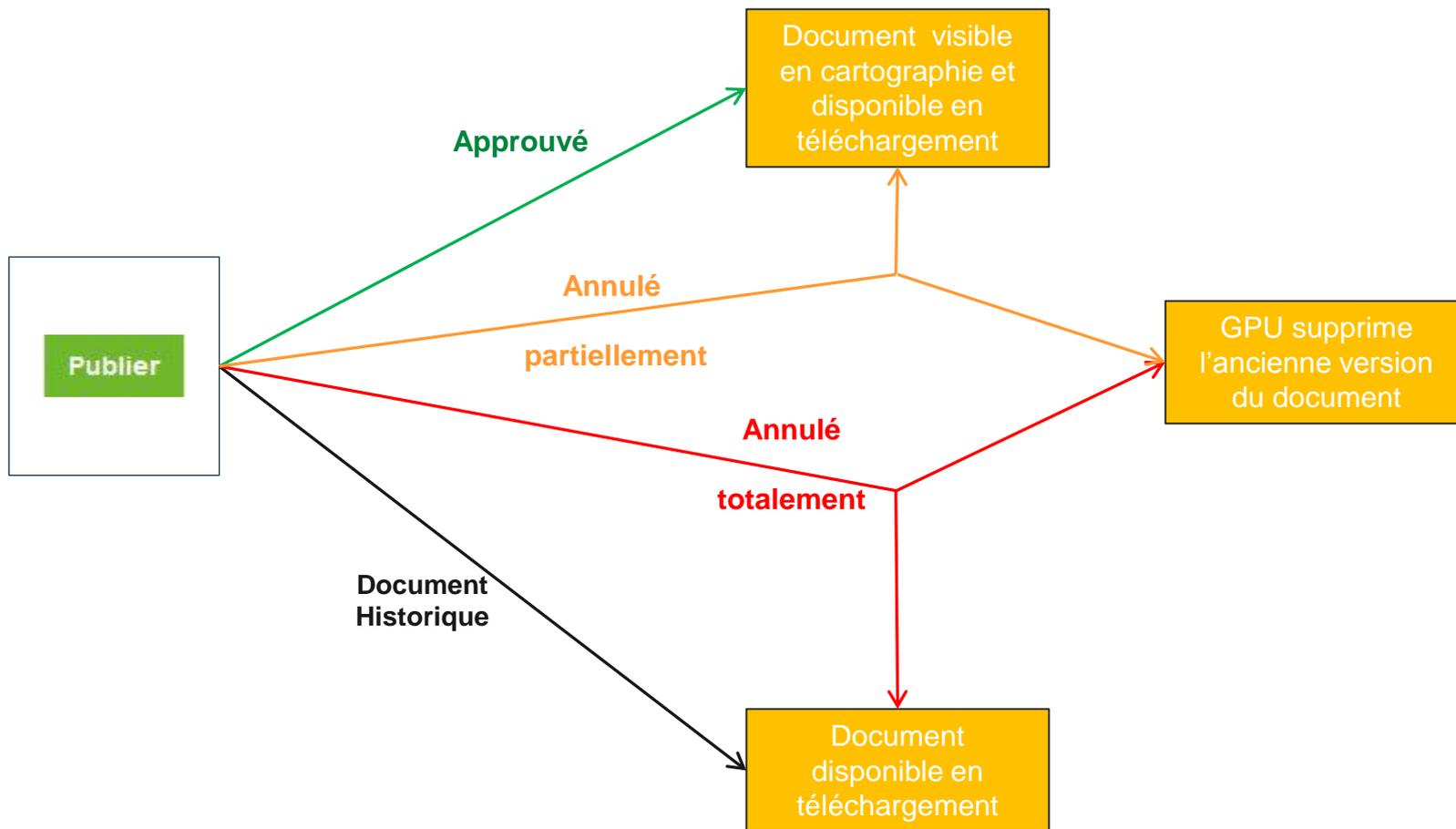
# La publication dans le GpU

---

# Quatre modes de publication

- Publication d'un document opposable
  - entraîne la dépublication d'un éventuel document auparavant publié
- Publication d'un document annulé partiellement
  - entraîne la suppression du document opposable préalablement publié
- Publication d'un document annulé totalement
  - entraîne la suppression du document opposable préalablement publié
- Publication d'un document historique

# Prise en compte des annulations



# Publication

Le clic sur Publier conduit à la page d'informations détaillées du document :

Accueil > Mon espace > Mes documents > 88100\_PLU\_20120101

## GÉNÉRALITÉS

### ACTIONS

Publication

Publier un DU opposable   Publier un DU annulé partiellement   Publier un DU annulé totalement   Publier un ancien DU

Actions

Choix du type de publication

### INFORMATIONS

|                  |                    |
|------------------|--------------------|
| Téléversé le     | 30/05/2018 à 15:24 |
| Publié le        | 30/05/2018 à 15:46 |
| Statut           | A publier          |
| Version          | 13                 |
| Nom de l'archive | 88100_PLU_20120101 |
| Nom du document  | DU_88100           |
| Maillage         | Chef-Haut          |

### CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Etat de l'acte: **Acte non demandé sur le GPU**

### HISTORIQUE

| Nom DU             | Emprise | Date d'approbation | Lien de téléchargement  |
|--------------------|---------|--------------------|---|
| 88100_PLU_20120101 | 88100   | 01/01/2012         |   |
| 88100_PLU_20120101 | 88100   | 01/01/2012         |  |
| 88100_PLU_20120101 | 88100   | 01/01/2012         |  |
| 88100_PLU_20120101 | 88100   | 01/01/2012         |   |

# Déclarer son territoire au RNU

- La publication d'un document annulé entraîne la suppression du document opposable auparavant publié :

## EDITORIAL

L'annulation totale de ce document entraîne l'absence de document opposable sur votre territoire de compétence.

Afin de publier le document opposable sur votre territoire, les choix suivants s'offrent à vous :

- J'ai déjà téléversé le DU opposable sur le GPU

Nous vous invitons à republier le DU en question en cliquant sur le bouton "Republier" présent en fin de ligne du document sur la [page de gestion des documents](#).

- Je dispose du DU opposable au standard CNIG mais il n'est pas présent sur le GPU

Nous vous invitons à téléverser ce DU opposable sur le GPU. Pour cela, cliquez sur "Ajouter un dossier" dans la [page de gestion des documents](#).

- Il n'existe pas de DU antérieur opposable, mon territoire de compétence passe au RNU

Nous vous invitons à déclarer votre territoire de compétence au RNU, depuis la [page de gestion de vos territoires de compétence](#).

- Cas 3 → commune au RNU

# Déclarer son territoire au RNU

- Page Mon territoire de compétence :

## MON TERRITOIRE DE COMPÉTENCE

Filtrer mes territoires

Nom de maillage :

Type :

Enfant de :

Vider le filtre

Rechercher

Affichage de 1 - 1 sur 1

Page 1 / 1

| Type    | Nom   | Titre  | Soumise au RNU            | Action |
|---------|-------|--------|---------------------------|--------|
| Commune | 88516 | VITTEL | <input type="radio"/> Non |        |

# Exercice: publier un DU

---

## Publier un DU / une SUP

1. Se connecter à un compte autorité compétente
2. Déléguer ses droits de téléversement à un délégataire
3. Se connecter à un compte délégataire
4. Téléverser un document d'urbanisme / une SUP
5. Vérifier la conformité au standard CNIG
6. Prévisualiser un document d'urbanisme / une SUP
7. Se connecter à un compte autorité compétente
8. Prévisualiser un document d'urbanisme / une SUP et le/la publier